



Conseil économique et social

Distr. limitée

3 juillet 2025

Français

Original : anglais

Anglais, espagnol, français et russe
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2025

2-5 septembre 2025

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire**

Descriptif de programme de pays

Turkménistan

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Turkménistan est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global pour la période allant de 2026 à 2030, soit un montant de 4 530 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 3 200 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (1^{er} août 2025).

** [E/ICEF/2025/27](#).



Fondements du programme

1. Pays à revenu intermédiaire supérieur depuis 2012 et ayant toujours adopté la voie de la neutralité, le Turkménistan s'est engagé à respecter les droits et la prospérité des enfants et des jeunes, qui représentent (dans la tranche d'âge 0-24 ans) 3,2 millions de personnes, soit 45 % des 7 millions d'habitants que compte le pays¹. Le programme national de développement socioéconomique du Turkménistan pour 2022-2052 et le programme présidentiel de développement socioéconomique du Turkménistan pour 2022-2028 orientent les efforts nationaux vers les objectifs de développement durable et au-delà, en consacrant pas moins de deux tiers des dépenses publiques aux secteurs sociaux².

2. Pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Turkménistan en a officiellement accéléré le rythme de mise en œuvre dans huit domaines prioritaires porteurs de changement, assortis d'objectifs nationaux établis en lien avec les systèmes alimentaires, la santé, l'éducation, l'emploi et la protection sociale, l'énergie, les changements climatiques, la desserte numérique, ainsi que la paix et la sécurité. Les piliers des deux plans d'action nationaux consécutifs en faveur de la réalisation des droits de l'enfant au Turkménistan pour la période allant de 2018 à 2022 et de 2023 à 2028, qui ont offert une référence clé au titre des dispositions relatives à l'enfance dans les politiques sectorielles et les cadres de planification, sont conceptuellement alignés sur le Programme 2030.

3. Les observations finales sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant (2024) et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2023), ainsi que les recommandations de l'examen périodique universel (2024) et le dernier rapport national sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées (soumis en 2022), tout en reconnaissant les progrès accomplis, soulignent l'urgence d'efforts supplémentaires visant à s'assurer que des mécanismes de gouvernance appropriés, un financement adéquat et des politiques sociales tenant compte de l'équité sont en place et se traduisent par des services qui atteignent et soutiennent efficacement les enfants, les femmes et les familles les plus vulnérables.

4. Riche en ressources en combustibles carbonés, le Turkménistan est confronté à son climat rude. Chaque année, 52 % des enfants sont exposés à au moins quatre vagues de chaleur ; plus de 60 % des terres agricoles sont touchées par une salinisation importante, tandis que les réserves d'eau sont limitées³. La probabilité de tremblements de terre et d'incendies de forêt est élevée⁴. La crise de désertification de la mer d'Aral continue de perturber les régimes climatiques et d'avoir une incidence sur les économies locales.

5. La stratégie nationale pour la période 2021-2025 axée sur la santé maternelle et infantile et un avenir sain intitulée « Healthy Mother – Healthy Child – Healthy Future » a donné la priorité aux investissements dans les infrastructures de soins de santé et les ressources humaines. En 2024, 100 % des naissances ont été assistées par du personnel qualifié dans un établissement médical, et plus de 90 % des femmes,

¹ Comité national de statistique du Turkménistan, « Results of the complete population and housing census of Turkmenistan 2022 » (Résultats du recensement complet de la population et du logement du Turkménistan 2022), <https://stat.gov.tm/en/population-census>, page consultée le 8 janvier 2025.

² Programme des Nations Unies pour le développement, Voluntary National Review of Turkmenistan, Ashgabat, 2023.

³ UNICEF, Analyse de la situation des femmes et des enfants au Turkménistan, UNICEF, New York, 2024.

⁴ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Country Disaster Risk Profile of the Republic of Turkmenistan*, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Genève, 2023.

dans les zones urbaines et rurales, ont bénéficié d'au moins quatre visites de contrôle au cours de leur grossesse⁵. Toutefois, le taux de mortalité des moins de 5 ans, qui était de 40 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2022,⁶ reste élevé par rapport à la cible de l'objectif de développement durable correspondant. Cela requiert une attention toute particulière, notamment en ce qui concerne les taux de mortalité néonatale, qui restent le principal facteur du taux de mortalité des moins de 5 ans⁷. La prise en charge intégrée des maladies de l'enfant a été lancée en 2025 et devrait être appliquée de manière cohérente au sein du système de soins de santé primaires. D'une manière générale, la prestation de services de soins de santé primaires nécessite une évaluation complète et actualisée (prévue pour 2025).

6. Bien que 85 % des nouveau-nés soient mis au sein dans l'heure qui suit leur naissance, seuls 35 % d'entre eux restent exclusivement nourris au sein pendant les six premiers mois de leur vie. Malgré l'existence d'une législation nationale sur la promotion de l'allaitement, la commercialisation insuffisamment réglementée des substituts du lait maternel, alliée aux attitudes et aux pratiques des mères, sont les causes probables de la chute du taux d'allaitement exclusif à 15 % dans les ménages du quintile de revenu le plus élevé.

7. Le programme national de vaccination élargie protège 98 % des enfants contre 14 maladies évitables par la vaccination (y compris la vaccination des filles et des garçons contre le papillomavirus humain à l'âge de 9 ans), ce qui est conforme à la cible de l'objectif de développement durable correspondant⁸. Le financement durable et l'approvisionnement nécessaire en vaccins, matériels et équipements de qualité sont assurés par le gouvernement, avec le soutien de l'UNICEF pour les achats. Les efforts des partenaires viseront à maintenir des taux élevés d'immunisation et à garantir la rapidité de la vaccination.

8. Conformément au programme national de nutrition saine de la population pour 2020-2025, l'enrichissement de la farine en micronutriments à base de fer et d'acide folique est mis en œuvre à l'échelle nationale, entièrement financé par le gouvernement et en s'appuyant sur les achats de l'UNICEF. Le programme a permis de réduire les taux d'anémie chez les femmes (âgées de 15 à 49 ans) de 57 % à 36 % et chez les enfants (âgés de 6 à 59 mois) de 44 % à 31 % entre 2011 et 2024⁹. Bien qu'il soit sur le point d'atteindre les objectifs de développement durable, la prévalence du retard de croissance, de l'émaciation et de la surcharge pondérale chez les enfants âgés de 0 à 4 ans (respectivement 9, 3 et 5 % en 2024) stagne, avec des variations régionales et liées au revenu très marquées¹⁰.

9. L'état de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial de 87 % des filles et des garçons (âgés de 2 à 4 ans) correspond aux critères de référence établis en matière de développement de la petite enfance¹¹. Conformément à la stratégie nationale de développement de la petite enfance pour 2020-2025, les investissements publics dans l'apprentissage et la prise en charge organisés de la petite enfance ont

⁵ Comité national de statistique du Turkménistan, et UNICEF, Enquête en grappes à indicateurs multiples du Turkménistan, 2024.

⁶ Les données sur le Turkménistan proviennent de la base de données de l'UNICEF, <https://data.unicef.org/country/tkm/>, page consultée le 12 février 2025.

⁷ Ibid.

⁸ Indicateurs intersectoriels pour le Turkménistan, 2023, de l'entrepôt de données de l'UNICEF, https://data.unicef.org/resources/data_explorer/unicef_f/?ag=UNICEF&df=GLOBAL_DATAFLO_W&ver=1.0&dq=TKM.IM_DTP3.&startPeriod=1970&endPeriod=2025, page consultée le 12 février 2025.

⁹ Ministère de la santé et de l'industrie médicale, Turkménistan, National Micronutrient Survey Among Women and Children in Turkmenistan, Ashgabat, 2024.

¹⁰ Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2024.

¹¹ Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2024.

stimulé l'inscription des jeunes enfants (âgés de 3 à 4 ans) dans les jardins d'enfants, qui a atteint 71 % dans les zones urbaines ; à l'inverse, dans les zones rurales, 76 % des personnes de cette tranche d'âge restent à la maison. La proportion d'enfants issus des ménages aux revenus les plus élevés qui fréquentent l'école maternelle est 4,5 fois plus importante que celle des enfants issus des ménages aux revenus les plus faibles. Dans les familles, 94 % des enfants (âgés de 2 à 4 ans) reçoivent des soins stimulants et adaptés de la part d'un membre adulte de la famille ; cependant, seuls 21 % des jeunes enfants bénéficient d'une telle interaction avec leur père¹².

10. Afin d'assurer un niveau plus égal de préparation à l'école, le programme d'amélioration des activités des établissements préscolaires en matière de développement de la petite enfance et d'amélioration de la préparation des enfants à l'école au Turkménistan a été introduit pour 2020-2025, atteignant 44 % des enfants de l'âge approprié à l'échelle nationale. Les disparités régionales en matière de couverture des programmes doivent encore être surmontées, puisque moins de 30 % des enfants des wilayat de Dashoguz et de Mary bénéficient du programme de préparation à l'enseignement préscolaire, contre 84 % à Ashgabat. On constate le même écart entre les ménages les moins riches et les plus riches, avec respectivement 21 % et 85 %¹³. Pour parvenir à un accès universel d'ici à 2030, les facteurs sociocomportementaux des parents qui conduisent à une faible utilisation des services doivent également être mieux étudiés et traités, en plus de la recherche de solutions en matière de développement de la petite enfance et d'éducation préscolaire abordables, de qualité et inclusives.

11. Malgré l'apparition d'éléments politiques inclusifs, les enfants en situation de handicap continuent d'être exposés au risque de ségrégation, pendant leur petite enfance, leur enfance et leur adolescence. La détermination même du handicap suit une approche médicalisée. En raison de la rareté des services disponibles localement pour les enfants ayant des besoins de développement particuliers, les parents optent souvent pour le placement de ces enfants dans des institutions publiques, où ils représentent 87 % des quelque 6 000 résidents¹⁴. L'accès à l'éducation de tous les autres enfants en situation de handicap (y compris les déficiences intellectuelles) suscite des inquiétudes et leur situation nécessite des données et des analyses supplémentaires¹⁵.

12. Le pouvoir protecteur de la famille est traditionnellement fort au Turkménistan et ne pourrait que bénéficier d'une application plus large des méthodes positives d'éducation des enfants, afin de réduire les pratiques de châtiment corporel et d'agression psychologique, qui touchent respectivement 42 et 62 % des enfants (âgés de 1 à 14 ans)¹⁶. De même, le recentrage des inspections locales existantes pour les affaires des mineurs, qui ne se contentent plus de gérer les dossiers des « délinquants », mais s'intéressent davantage à la prévention, aux interventions non judiciaires et à la réinsertion sociale, contribuera à la mise en place du système de protection des enfants contre la violence, les sévices, la négligence et d'autres facteurs de vulnérabilité.

¹² Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2024.

¹³ Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2024.

¹⁴ UNICEF, 'Number of children (0-17 years) in formal residential care at the end of the year', consulté le 5 juin 2025 ; UNICEF, « Number of children with disabilities (0-17 years) in formal residential care at the end of the year », https://www.transmonee.org/database-explorer?&dq=TKM.PT_CHLD_DISAB_INRESIDENTIAL....&startPeriod=2015&endPeriod=2025, page consultée le 5 juin 2025.

¹⁵ Comité national de statistique du Turkménistan, et UNICEF, *Situation of Children and Adults with Disabilities in Turkmenistan 2021: Survey Findings Report*, TurkmenStat et UNICEF, Ashgabat, 2022.

¹⁶ Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2024.

13. Les mesures de protection sociale en espèces pour les enfants comprennent l'allocation de naissance, l'allocation universelle pour enfant à charge jusqu'à l'âge de 3 ans (avec une couverture de 97 %), l'allocation pour enfant handicapé et la pension de « perte de soutien de famille » pour les orphelins. Toutefois, en l'absence d'un seuil de pauvreté défini au niveau national et d'un profil de privation matérielle, il est difficile d'évaluer l'efficacité de ces instruments. La composante « services » du système de protection sociale est en cours d'introduction, les 45 premiers postes de travailleurs sociaux professionnels ayant été créés au niveau communautaire par le gouvernement, avec le soutien des organismes des Nations Unies.

14. L'adéquation et la structure des investissements publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de la protection de l'enfance doivent être mieux comprises dans le contexte du mécanisme complexe de budgétisation à plusieurs niveaux du pays et évaluées plus clairement en lien avec les écarts persistants entre les wilayat par rapport à un certain nombre d'indicateurs statistiques qui illustrent la situation des enfants au Turkménistan¹⁷.

15. Déterminé à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation générale du système statistique national (2022), le Turkménistan a amélioré l'accessibilité des informations statistiques, notamment en publiant l'enquête sur la santé et le statut des femmes au sein la famille,¹⁸ en diffusant en ligne les résultats du recensement de la population et du logement et en lançant récemment la base de données en ligne sur les objectifs de développement durable¹⁹. Néanmoins, l'absence de données sur environ la moitié des 45 indicateurs liés à l'enfance constitue un obstacle majeur à l'évaluation de la performance du pays sur la trajectoire du Programme 2030²⁰. Les systèmes de données administratives courantes restent fragmentés, ne sont pas entièrement numérisés et sont largement déconnectés des processus d'analyse et de planification des politiques sectorielles.

16. Les principaux obstacles qui entravent l'obtention de résultats équitables pour tous les enfants concernent tous les thèmes et tous les secteurs et sont associés à : des systèmes incomplets ou faibles pour assurer la qualité des services ; un déficit de ressources des finances publiques ; les capacités inégales de la main-d'œuvre ; une faible collaboration entre les parents, les familles et les soignants ; et la disponibilité et l'utilisation insuffisantes des données.

17. Les évaluations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025, du descriptif de programme de pays, 2021-2025 et du Plan d'action national en faveur de la réalisation des droits de l'enfant pour la période allant de 2018 à 2022 ont offert une perspective « recoupée » sur la coopération entre le gouvernement du Turkménistan et l'UNICEF. Complétés par l'examen du programme sur l'égalité des genres et par des consultations formelles²¹ avec les principaux partenaires gouvernementaux, les organisations de la société civile, les jeunes et les enfants (y compris les adolescentes), les exercices d'évaluation ont recommandé ce qui suit :

a) Élaborer des feuilles de route par étapes afin d'étendre d'urgence les services et les approches testés avec succès, sur la base de solutions institutionnelles solides et d'un financement durable ;

¹⁷ Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2024.

¹⁸ Fonds des Nations Unies pour la population, *Health and Status of a Woman in the Family in Turkmenistan*, FNUAP, New York, 2022.

¹⁹ Voir <https://www.stat.gov.tm/en>.

²⁰ Données UNICEF, « Child-Related SDG Progress Assessment for Turkmenistan », <https://data.unicef.org/sdgs/country/tkm/> page consultée le 8 janvier 2025.

²¹ Réalisé en 2024.

- b) Élargir la portée des initiatives de changement social et comportemental afin de stimuler la demande de services disponibles et d'encourager des pratiques comportementales plus saines et optimales ;
- c) Intégrer systématiquement les principes consistant à « ne laisser personne de côté », l'égalité des genres, l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'adaptation aux changements climatiques en tant qu'éléments transversaux de la programmation.

Priorités du programme et partenariats

18. Le programme de coopération reflète l'accent mis par le plan stratégique de l'UNICEF sur des résultats ayant une incidence sur les enfants, qui doivent être obtenus et maintenus à grande échelle, grâce à un ensemble de stratégies différenciées qui tiennent mieux compte des situations nationales et locales. Il découle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2026-2030 et contribue aux trois domaines stratégiques prioritaires : a) la bonne gouvernance et la croissance économique inclusive et diversifiée ; b) l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; et c) le développement social équitable et le bien-être. Il soutient tous les piliers du Plan d'action national en faveur de la réalisation des droits de l'enfant pour la période allant de 2023 à 2028 qui, à son tour, définit des actions prioritaires axées sur l'enfant et la famille dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance et de la protection sociale.

19. Parmi les principaux partenaires que l'UNICEF doit aider à mettre en œuvre le programme de coopération figurent notamment le Ministère de la santé et de l'industrie médicale ; le Ministère de l'éducation ; le Ministère du travail et de la protection sociale de la population ; le Ministère de l'intérieur ; le Ministère de l'Adalat ; le Ministère des finances et de l'économie ; l'Institut de l'État, du droit et de la démocratie ; le Bureau du (de la) Médiateur(trice) ; le Comité national de statistique ; le Bureau du Procureur général ; le Mejlis ; le Comité national de la télévision, de la radiodiffusion et de la cinématographie ; et l'Union des femmes.

20. Le programme de pays s'attachera à obtenir des résultats porteurs de changement pour les enfants dans trois domaines phares :

- a) La petite enfance – qui vise à jeter les bases de la santé, de l'apprentissage et du bien-être tout au long de la vie dans la petite enfance ;
- b) L'inclusion et la prise en charge des personnes en situation de handicap – visant à offrir aux enfants en situation de handicap les mêmes possibilités en matière d'éducation, de prise en charge et de participation à la vie de la communauté ;
- c) L'action climatique et la jeunesse – visant à renforcer la résilience climatique par l'éducation et la participation des jeunes en tant qu'agents du changement.

La petite enfance

21. Dans le domaine phare de la petite enfance, le programme de coopération vise à donner aux jeunes enfants du Turkménistan le meilleur départ possible dans la vie en contribuant à la réduction de la mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, à l'amélioration de leur nutrition et à leur progression positive cohérente et globale dans tous les domaines du développement, ainsi qu'à l'accès universel au programme de préparation à l'enseignement préscolaire pour les enfants âgés de 5 à 6 ans, tel que

défini par l'engagement du pays envers les objectifs de développement durable pertinents et reflété dans les cadres nationaux de développement socioéconomique, y compris le Plan d'action national en faveur de la réalisation des droits de l'enfant pour la période allant de 2023 à 2028.

22. Pour que tous les jeunes enfants soient en bonne santé, bien nourris et que leur développement soit en bonne voie, la qualité et la capacité du système de soins de santé primaires de soutenir efficacement les familles doivent être renforcées. L'assistance technique de l'UNICEF sera déterminante dans l'application des normes de prise en charge des maladies de l'enfant et des directives en matière de soins de santé primaires axées sur la santé des enfants et des adolescents ; l'amélioration des programmes de formation initiale et continue sur les soins maternels et néonataux ; l'élaboration de nouveaux outils pour la pratique des visites à domicile ; la mise en évidence de l'importance que revêtent les compétences des prestataires de services en matière de conseil ; le perfectionnement des mécanismes de supervision et d'assurance qualité ; et l'incorporation des éléments de préparation aux situations d'urgence et de réaction aux crises dans les protocoles et les mécanismes des soins de santé primaires. Compte tenu de la nature globale du développement de la petite enfance, le programme visera une intégration et une coordination plus systémiques des dispositions relatives au développement de la petite enfance dans les politiques, les cadres normatifs, les programmes et les services de santé, d'éducation, de protection sociale et de protection de l'enfance, afin de garantir que les jeunes enfants et leurs familles bénéficient d'un soutien pour s'épanouir.

23. Le contenu des programmes d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et de préparation à l'enseignement préscolaire (pour les cohortes d'âge de 1 à 5 ans et de 5 à 6 ans, respectivement) sera enrichi, en mettant l'accent sur les techniques d'enseignement axées sur le jeu et l'investigation et centrées sur l'enfant, ainsi que sur les particularités de la communication avec les jeunes enfants (y compris ceux qui présentent des handicaps ou des retards de développement). Il sera également essentiel de toucher les familles et les communautés par des messages et des interventions axées sur le changement social et comportemental permettant aux mères et aux pères de jouer leur rôle principal de pourvoyeurs de soins, d'encourager des pratiques d'éducation des enfants positives et une discipline non violente, et de stimuler l'utilisation des services à la petite enfance, en particulier dans les zones rurales. La promotion d'alliances multipartites, y compris avec la société civile et les entreprises privées, facilitera la communication d'informations pertinentes aux parents et aux personnes qui s'occupent des enfants.

L'inclusion et la prise en charge des personnes en situation de handicap

24. Dans le domaine phare de l'inclusion et de la prise en charge des personnes en situation de handicap, le programme de coopération contribuera à réduire le nombre d'enfants placés en institution, grâce à l'expansion des environnements inclusifs dans les établissements d'enseignement ordinaire et au renforcement du soutien aux familles d'enfants handicapés et présentant des retards de développement, comme le prévoit le Plan d'action national en faveur de la réalisation des droits de l'enfant pour la période allant de 2023 à 2028 et conformément aux normes internationales, aux recommandations du Comité des droits de l'enfant et d'autres organes conventionnels des droits humains.

25. En priorité, l'UNICEF amplifiera son plaidoyer stratégique auprès des partenaires de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfance et de la protection sociale pour réformer l'approche de la détermination du handicap, en passant à un modèle inclusif englobant la voie de la réadaptation et de l'adaptation sociale, dans un environnement accessible aux personnes ayant des besoins spéciaux. En outre, les conseils de l'UNICEF en matière de programme permettront de transformer

progressivement les établissements de soins résidentiels existants en centres de ressources pour l'intervention précoce et la réadaptation inclusive, tout en donnant la priorité aux formes de soins parallèles fondés sur la famille. Le recensement des capacités humaines, des technologies d'assistance, de l'adaptation des infrastructures et des autres besoins d'ajustement d'ordre organisationnel ouvrira la voie permettant de s'assurer que les jardins d'enfants et les écoles disposent de ressources suffisantes pour accueillir les filles et les garçons en situation de handicap. Dans les endroits ciblés, l'éducation inclusive sera modélisée (sur la base des compétences appropriées des enseignants, d'un environnement adapté, de la technologie d'assistance et d'un financement prévisible) en vue de recentrer progressivement les ressources pour soutenir les parcours inclusifs au sein du système d'éducation ordinaire. Le rôle des écoles inclusives en tant que plateformes de prestation de services multidisciplinaires spécialisés sera renforcé.

26. Le corps des travailleurs sociaux professionnels sera renforcé et élargi et, en alliance avec d'autres spécialistes de première ligne exerçant des fonctions de travailleur social (y compris les professionnels de la justice), il constituera l'épine dorsale d'un système conçu pour protéger les enfants de la séparation familiale et du placement en institution, de la violence, des sévices, de la négligence, des répercussions de leur entrée en contact avec la loi et d'autres risques pour leur bien-être. Le partage stratégique des connaissances du programme, des « exemples de réussite » contextualisées et des interventions axées sur le changement social et comportemental inspirera les enfants, les parents, les enseignants, les professionnels des services sociaux, les décideurs politiques et les communautés dans leur ensemble dans leur transition vers des normes sociales et des comportements plus inclusifs, non violents, tolérants, empathiques, respectueux des enfants et de l'égalité des genres. L'établissement de partenariats entre les secteurs, entre les niveaux de gouvernance, avec la société civile, les entreprises, les autorités locales et les acteurs formels et informels sera essentiel pour recenser de nouvelles ressources et capacités afin de mettre en œuvre des politiques de soins, de protection et d'inclusion centrées sur l'enfant.

L'action climatique et la jeunesse

27. Dans le domaine phare de l'action climatique et de la jeunesse, le programme de coopération contribuera à l'augmentation sensible du nombre d'enfants et de jeunes dotés de connaissances et de compétences en matière d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, et adoptant des comportements « verts », en parfaite adéquation avec les engagements pris par le pays à l'égard du Programme 2030, la stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques, les dispositions du Plan d'action national en faveur de la réalisation des droits de l'enfant pour la période allant de 2023 à 2028 et le Cadre global 2022-2030 pour des écoles sûres en Asie centrale.

28. Grâce au soutien apporté à l'initiative nationale « École verte » (« Green School »), l'UNICEF continuera d'investir ses compétences techniques dans les thèmes de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe, en les intégrant dans les normes éducatives, les programmes et les méthodes d'enseignement, à la fois en classe et dans le cadre des activités extrascolaires, à tous les niveaux de l'éducation de type classique, dans des formats hors ligne et numériques. En mettant l'accent sur les régions présentant des risques climatiques et de catastrophe plus élevés, de nouveaux partenariats avec les entités gouvernementales, la société civile, les communautés et les écoles seront activement encouragés, afin de concevoir et de mettre en œuvre des activités qui favorisent le développement local, les politiques d'écologisation, la sécurité des infrastructures, la durabilité de l'environnement et la cohésion sociale. Le rôle actif du Turkménistan

dans le programme régional sur les changements climatiques et l'adaptation à leurs effets est perçu comme un puissant moteur des initiatives qui privilégient la santé et le bien-être de la jeune génération du pays faisant face aux problèmes environnementaux.

Structure du programme et questions transversales

29. Les contributions du programme de pays aux principaux résultats en faveur des enfants seront mises en œuvre au moyen des cinq éléments de programme suivants, étroitement liés et se renforçant mutuellement, qui tiennent compte des objectifs et des interventions sectoriels et transversaux, servant de cadre à l'ouverture de crédits budgétaires et définissent les indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis :

- a) santé maternelle et infantile, nutrition et développement de la petite enfance ;
- b) éducation inclusive au service du développement durable ;
- c) protection de l'enfance ;
- d) protection sociale et suivi des droits de l'enfant ;
- e) efficacité du programme.

30. Pour élargir les interventions et assurer la viabilité, notamment dans les zones essentiellement rurales, dans chaque composante sectorielle, l'UNICEF mettra l'accent sur le renforcement des systèmes de gouvernance et de gestion aux niveaux central, infranational et local – soit pour combler les lacunes structurelles restantes (comme dans le cas des services de protection sociale spécialisés qui doivent encore être créés dans tous les districts), soit pour actualiser et rationaliser le rôle fonctionnel des entités existantes (comme dans le cas des organes statutaires compétents plutôt archaïques de la justice pour mineurs et de la protection de l'enfance). Les activités de plaidoyer et l'assistance technique de l'UNICEF pour la mise en place de mécanismes de coordination intersectorielle seront intensifiées, afin de faciliter l'action concertée des spécialistes de la santé, de l'éducation, de la protection de l'enfance et de la protection sociale, ainsi que les services pour les « cas » particuliers d'enfants et de familles ayant besoin d'une intervention et d'un soutien.

31. L'UNICEF contribuera à renforcer les capacités des partenaires aux niveaux national et infranational pour évaluer l'adéquation, l'efficacité et l'efficience des dépenses budgétaires, par rapport aux indicateurs statistiques illustrant la situation des enfants aux niveaux national et régional. Dans le cadre d'un effort national plus large de transition vers une planification et une budgétisation axées sur les résultats, les modèles de services testés par l'UNICEF et ses partenaires dans des domaines phares (tels que l'éducation et les soins de la petite enfance, la détection précoce du handicap, le soutien aux familles pour prévenir le placement en institution, la préparation à l'école préscolaire, la modélisation de l'éducation inclusive, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans les écoles) seront documentés, chiffrés et défendus en tant que cas d'investissement prioritaires, accompagnés des scénarios de financement adéquats. Cela reposera sur une analyse complète de la marge de manœuvre budgétaire effectuée conjointement avec le Ministère des finances et de l'économie et d'autres partenaires de développement (y compris les institutions financières internationales) dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice, de la protection de l'enfance et de la protection sociale. Le partenariat avec le Ministère des finances et de l'économie est également essentiel pour s'assurer que les instruments en espèces (ou les garanties de protection sociale équivalentes en espèces) – tels que l'ensemble des prestations de santé de base, les prestations pour enfants en situation de handicap et les transferts humanitaires en espèces – sont

adaptés aux besoins réels et atténuent la pression qui s'exerce sur les budgets des ménages, y compris en période de crises ou de chocs.

32. La combinaison bien établie du financement gouvernemental et des services d'achat de l'UNICEF dans la mise en œuvre des programmes nationaux de vaccination et d'enrichissement des aliments sera promue en tant qu'exemple de « bonne pratique » d'une collaboration efficace et efficiente. Dans le même ordre d'idées, les éventuels paramètres d'un partenariat à long terme entre le Gouvernement et l'UNICEF pour l'achat de technologies d'assistance seront évalués, dans le but de mobiliser des ressources financières publiques supplémentaires pour la prise en charge des personnes en situation de handicap. De plus en plus, la possibilité qu'ont les entreprises privées de recueillir des ressources pour les enfants sera examinée.

33. Des partenariats stratégiques avec le Mejlis, le Bureau du (de la) médiateur(trice) et l'Institut de l'État, du droit et de la démocratie seront essentiels pour assurer le respect des droits de l'enfant dans le cadre du programme y relatif et garantir la mise en œuvre des recommandations des organes conventionnels internationaux des droits humains. L'UNICEF continuera d'aider le Gouvernement à utiliser des instruments d'enquête statistique, notamment la prochaine série d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples en 2029, pour accompagner et mesurer l'action accélérée menée par le Turkménistan en vue d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

34. La production d'informations ventilées reste fondamentale pour saisir les aspects d'inégalité liés au genre, au handicap, au niveau de revenu, à la situation géographique et à d'autres facteurs. Les effets des changements climatiques et des risques de catastrophe sur les enfants, les femmes et les familles seront évalués de manière plus systématique, dans tous les domaines d'intervention du programme. Il est également prévu de définir des critères relatifs au niveau de vie des enfants et à la privation matérielle dans le cadre de la toute première enquête nationale sur le bien-être. La quantification, le suivi et l'évaluation des objectifs du Plan d'action national en faveur de la réalisation des droits de l'enfant pour la période allant de 2023 à 2028 couvriront la durée de vie dudit Plan et des indicateurs mesurables spécifiques aux enfants seront progressivement intégrés dans les nouveaux documents de planification sectorielle.

35. Conformément à la priorité nationale de transformation numérique et conjointement avec d'autres partenaires de développement, l'UNICEF contribuera à la numérisation et à la mise à niveau des systèmes d'information de gestion en tant que répertoires centraux des données administratives courantes dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice et de la protection sociale, en augmentant progressivement l'interopérabilité intersectorielle et en développant l'utilisation d'instruments de suivi en temps réel.

36. La conception et la mise en œuvre du programme de pays suivront les normes de l'UNICEF en matière de programmation de qualité et d'efficacité pour obtenir des résultats pour les enfants. Des orientations, outils et ressources appropriés seront fournis aux partenaires et au personnel de l'UNICEF pour une intégration coordonnée des aspects liés à l'équité, à l'égalité des genres, à l'inclusion du handicap, à l'action climatique et à la réduction des risques de catastrophe. En mettant davantage l'accent sur la gestion des connaissances, le programme renforcera l'efficacité de ses relations extérieures, enrichira ses activités de plaidoyer et de communication stratégiques et contribuera à favoriser de nouvelles alliances et de nouveaux partenariats.

37. L'UNICEF s'efforcera de mobiliser des ressources, atouts et compétences du secteur privé local et régional et d'en tirer parti pour soutenir ses programmes au Turkménistan. Reconnaisant le mandat et le statut juridique de l'UNICEF en tant qu'organisation internationale, le Turkménistan prendra toutes les mesures

réglementaires nécessaires pour faciliter et promouvoir ses programmes et opérations de collecte de fonds.

Tableau récapitulatif du budget

Composante du programme	(En milliers de dollars des États-Unis)		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Santé maternelle et infantile, nutrition et développement de la petite enfance	1 100	900	2 000
Éducation inclusive au service du développement durable	1 000	900	1 900
Protection de l'enfance	900	600	1 500
Protection sociale et suivi des droits de l'enfant	1 000	600	1 600
Efficacité du programme	530	200	730
Total	4 530	3 200	7 730

Administration du programme et gestion des risques

38. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

39. Le Comité directeur et les Groupes de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'équipe de gestion de l'UNICEF dans les pays et d'autres mécanismes de gestion continueront à piloter le processus de programmation fondée sur les risques, en améliorant la collecte de données et l'analyse des facteurs de risque spécifiques aux pays (en particulier ceux liés au climat) ; à intégrer plus systématiquement la préparation et la réponse aux risques dans les politiques de santé, d'éducation et de protection sociale ; à donner la priorité au renforcement à long terme des capacités institutionnelles ; à éviter la fragmentation des investissements ; et à rechercher de dispositifs de financement de programmes novateurs.

40. La programmation évolutive intégrera le regain d'intérêt porté aux priorités mondiales et régionales de l'organisation, telles que définies par le Plan stratégique de l'UNICEF. Conformément à la stratégie relative aux modalités de fonctionnement, l'UNICEF utilisera l'approche harmonisée des transferts d'espèces ; renforcera l'obligation de rendre compte aux bénéficiaires du programme ; assurera une meilleure protection de l'enfance ; adoptera des dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ; et s'attachera à promouvoir une plus grande durabilité environnementale dans la gestion des installations et des opérations.

Suivi, apprentissage et évaluation

41. Le tableau de bord mondial de l'UNICEF et deux évaluations approfondies publiées des objectifs de développement durable liés aux enfants au Turkménistan²² fournissent des instruments et des formats déjà testés pour suivre les résultats du Programme 2030 pour les enfants. Ceux-ci seront utilisés en permanence pour vérifier les chiffres par rapport aux recommandations détaillées émises par les organes conventionnels internationaux des droits humains.

42. Des indicateurs institutionnels types et des systèmes de rapports en ligne seront utilisés pour suivre l'évolution des résultats des programmes nationaux, reflétant les changements institutionnels et sociocomportementaux. Des examens réguliers du programme avec les partenaires, des visites conjointes sur le terrain et divers documents techniques et analytiques fourniront des informations permettant d'orienter les ajustements nécessaires. La contribution du descriptif de programme de pays aux progrès faits au titre des programmes du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sera reflétée dans UN INFO, plateforme numérique utilisée par les équipes de pays des Nations Unies pour renforcer la transparence et la responsabilité en matière de coordination du développement²³.

43. Conjointement avec les partenaires du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF contribuera à renforcer les capacités du Comité national de statistique de traiter, publier et diffuser activement les données recueillies, sous forme numérique et imprimée, y compris le développement de services statistiques pour les institutions publiques chargées de la planification et du suivi des politiques. Les techniques de suivi en temps réel seront activement encouragées, afin de saisir, en temps utile, l'effet des changements de politique, des interventions axées sur le changement social et comportemental et du retour d'information du public cible.

44. En coopération avec l'Institut de l'État, du droit et de la démocratie, le Bureau du (de la) médiateur(trice), le monde universitaire et d'autres partenaires, le programme utilisera activement les données disponibles et impliquera divers publics dans leur analyse et leur internalisation. Les enseignements tirés des évaluations récentes seront partagés avec les partenaires afin d'éclairer les nouvelles stratégies et les nouveaux plans nationaux. L'UNICEF continuera à mettre à jour son analyse de la situation des enfants et des femmes au Turkménistan et contribuera aux évaluations communes des organismes des Nations Unies.

45. Au cours du nouveau cycle de programmation, les partenaires prévoient d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur de la réalisation des droits de l'enfant pour la période allant de 2023 à 2028 ; les progrès du système de protection sociale dans les zones touchées par la crise de la mer d'Aral ;²⁴ et les services multidisciplinaires d'identification précoce, d'intervention et de soutien au projet pilote d'aide aux enfants en situation de handicap. Le choix de ces évaluations a été motivé, respectivement, par les considérations suivantes : a) le caractère central du cadre national de planification pour les enfants ; b) la maturité relative de la réforme des services sociaux nationaux et sa pertinence particulière pour la région qui accuse un retard en termes de développement socioéconomique ; et c) la

²² Publiées en 2018 et 2020.

²³ Groupe des Nations Unies pour le développement durable, UN INFO (base de données), <https://uninfo.org/>, page consultée le 14 mai 2025.

²⁴ Une dizaine d'années se sont écoulées depuis la création des services sociaux nationaux.

complexité de l'approche pluridisciplinaire de l'inclusion du handicap, qui nécessite une analyse particulièrement approfondie.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Turkménistan – Programme de coopération entre le Turkménistan et l'UNICEF, 2026-2030

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2, 5 à 6, 9, 12, 17 à 21, 23 à 29, 31, 37, 39, 40 et 42 Priorités nationales : objectifs de développement durable 1 à 17^a Programme national de développement socioéconomique (2022-2052), Programme présidentiel de développement socioéconomique (2022-2028), Plan d'action national pour la réalisation des droits de l'enfant (2023-2028)
Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : Réalisation A1 : D'ici à 2030, la population du Turkménistan a accès à un système de gouvernance responsable grâce à l'amélioration de l'administration publique et au renforcement des capacités budgétaires, sur la base des engagements en faveur des droits de l'homme, de l'État de droit et de l'égalité des genres, afin d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable. Réalisation B1 : D'ici à 2030, le Turkménistan renforcera les systèmes de gestion des ressources naturelles, respectera systématiquement ses engagements en matière de changements climatiques et la population deviendra plus résiliente face aux changements climatiques et aux catastrophes. Réalisation C1 : D'ici à 2030, tous les habitants du Turkménistan, y compris les groupes vulnérables, bénéficient équitablement de services de santé, d'éducation et de protection sociale inclusifs et de qualité, ainsi que de normes sociales porteuses de changement.
Résultats d'impact connexes du plan stratégique de l'UNICEF : 1 à 5

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalizations B1 et C1	1. D'ici à 2030, la santé et le bien-être de chaque nouveau-né, enfant, adolescent et femme en âge de procréer au Turkménistan, en particulier les plus	TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)* NR : 40 % (2022) NC : 25 % (2030) Pourcentage d'enfants ayant reçu trois doses de vaccin pentavalent	Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile	1.1. Renforcement des capacités et de la couverture du système de soins de santé primaires	Ministère de la santé et de l'industrie médicale, Ministère du travail et de la protection sociale de la population, Ministère de l'éducation, Ministère des finances et de	1 100	900	2 000

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	vulnérables, sont renforcés, bénéficiant ainsi d'un accès équitable à des services de santé de qualité répondant aux chocs, à une nutrition équilibrée, à des normes sociales et à des pratiques familiales favorables.	NR : 98 % (2024) NC : > 95% (2030) Pourcentage de nourrissons (âgés de 0 à 5 mois) nourris exclusivement au sein NR : 35 % (2024) NC : 50 % (2030) Pourcentage d'enfants (âgés de 0 à 4 ans) souffrant d'un retard de croissance NR : 9 % (2024) NC : 6% (2030) Pourcentage d'enfants (âgés de 2 à 4 ans) dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial NR : 87% (2024) NC : 90% (2030)	Ministère de la santé et de l'industrie médicale/ Formulaire commun de notification OMS-UNICEF sur la vaccination Enquête en grappes à indicateurs multiples Enquête en grappes à indicateurs multiples Enquête en grappes à indicateurs multiples	1.2. Action concertée de plusieurs partenaires pour une alimentation saine 1.3. Des services durables et des soins familiaux stimulants pour le développement de la petite enfance	l'économie Ministère de la santé, Ministère de l'agriculture et de la protection de l'environnement, Comité national de statistique, Institut de l'État, du droit et de la démocratie, Parlement, Comité d'État pour la télévision, la radiodiffusion et la cinématographie, Union des femmes, autres organisations de la société civile, organismes des Nations Unies			
Réalizations B1 et C1	2. D'ici à 2030, tous les garçons et filles du Turkménistan, y compris ceux qui sont en situation de handicap ou touchés par les changements climatiques et la pollution atmosphérique, bénéficient d'une éducation de qualité et inclusive qui commence dès les	Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire* NR (2024) : Total – 44% Garçons – 45% Filles : 43 % NC (2030) : Total : 90 % Garçons – 90% Filles – 90%	Enquête en grappes à indicateurs multiples	2.1. Renforcement de la préparation à la scolarité	Ministère de l'éducation, Ministère de la santé et de l'industrie médicale, Ministère du travail et de la protection sociale de la population, Ministère de la défense, Ministère des finances et de l'économie,	1 000	900	1 900
					Comité national de statistique, Institut de l'État, du droit et de la			

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	années préscolaires, et développent les connaissances et les compétences de citoyens actifs et de promoteurs du développement durable.	Proportion d'écoles ayant accès à des infrastructures et du matériel adaptés pour les élèves en situation de handicap * NR : 0 % (2024) NC : 20% (2030) Intégration de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes nationaux de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire (Score 1 à 4) NR : Score 2 (2025) NC : Score 4 (2030) Nombre d'écoles sûres et vertes certifiées au niveau national dans tout le pays* NR : 0 % (2025) NC : 500 (2030)	Ministère de l'éducation Évaluation conjointe avec les partenaires Ministère de l'éducation	2.2. Parcours éducatif inclusif pour les enfants en situation de handicap 2.3. Les écoles, les communautés, les enfants et les jeunes au service de l'action climatique	démocratie, Parlement, Bureau du (de la) Médiateur(trice), Ministère de l'agriculture et de la protection de l'environnement, Union des femmes, Organisation de la jeunesse Magtymguly, Société nationale du Croissant-Rouge du Turkménistan, Union des industriels et des entrepreneurs, autres organisations de la société civile, organismes des Nations Unies.			
Réalisation C1	3. D'ici à 2030, toutes les filles et tous les garçons du Turkménistan sont mieux protégés contre les risques et les vulnérabilités découlant de diverses circonstances défavorables de la vie, grâce à des services de protection	Pourcentage d'enfants bénéficiant d'une prise en charge de type familial par rapport au nombre total d'enfants bénéficiant d'une protection de remplacement formelle NR : 66 % (2024) NC : 70% (2030)	Comité national de statistique	3.1. Systèmes de gouvernance et capacités de protection de l'enfance	Ministère de l'éducation, Ministère de la santé et de l'industrie médicale, Ministère du travail et de la protection sociale de la population, entités des administrations locales, Cour suprême, Bureau du Procureur général, Ministère de l'Adalat, Ministère de	900	600	1 500

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	de l'enfance prévus par la loi et à des attitudes publiques favorables.	Taux d'enfants (âgés de 0 à 17 ans) placés en structure d'accueil, pour 100 000 enfants NR : 242.2 % (2023) NC : 104% (2030) Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans ayant subi des châtimements corporels ou des violences psychologiques infligés par les personnes s'occupant d'eux au cours du mois écoulé* NR : 67 % (2024) NC : Réduction de 30 % (2030) Existence de composantes spécialisées dans la justice pour les enfants, telles que le renforcement des capacités et l'établissement de normes au sein des systèmes de justice pénale et civile NR : à moyenne échelle (2024) NC : à pleine échelle (2030)	Comité national de statistique Enquête en grappes à indicateurs multiples Évaluation conjointe avec les partenaires	3.2. Systèmes et mécanismes opérationnels de la justice pour les enfants	l'intérieur, Parlement, hakimliks, Ministère des finances et de l'économie, Institut de l'État, du droit et de la démocratie, Comité national de statistique, Union des femmes, Organisation de jeunes, autres organisations de la société civile, organismes des Nations Unies.			

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
Réalisations A1, B1 et C1	4. D'ici à 2030, tous les enfants et toutes les familles du Turkménistan bénéficient d'un ensemble plus complet d'instruments de protection sociale et d'un financement accru des politiques sociales, éclairé par des données de qualité sur les droits des enfants, en particulier les plus vulnérables.	Proportion des dépenses publiques consacrées aux services essentiels en pourcentage du produit intérieur brut* Total NR : (2023) 10.6% NC : (2030) > 15.0% Éducation NR : (2023) 4,7% NC : (2030) 5, 0% Soins de santé NR : (2023) 1.6% NC : (2030) 5, 0% Protection sociale NR : (2023) 4,3% NC : (2030) 5, 0% Disponibilité de données récentes sur les indicateurs relatifs aux enfants associés aux objectifs de développement durable NR : (2025) 64% NC : (2030) > 75%	Comité national de statistique Base de données TransMonEE de l'UNICEF	4.1. Instruments et mécanismes pour une protection sociale en espèces et fondée sur des services répondant aux chocs 4.2. Effet de levier des ressources financières pour les enfants 4.3. Données et connaissances pour le suivi et l'action en matière de droits de l'enfant	Ministère du travail et de la protection sociale de la population, Ministère de la santé et de l'industrie médicale, , Ministère de l'éducation, , Ministère des finances et de l'économie, Comité national de statistique, Ministère des affaires étrangères, Institut de l'État, du droit et de la démocratie, Parlement, Bureau du(de la) Médiateur(trice), organisations de la société civile, institutions financières internationales, organismes des Nations Unies	1 000	600	1 600
Réalisations A1, B1 et C1	5. Amélioration de l'efficacité du programme.	Indicateurs clés types de résultats	Module d'évaluation des résultats de l'UNICEF	5.1. Coordination des programmes 5.2. Relations extérieures 5.3. Planification, suivi et évaluation	Ministère des affaires étrangères	530	200	730

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				5.4. Approches intersectorielles				
Montant total des ressources						4 530	3 200	7 730

* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

^a Les objectifs nationaux sont suivis sur le tableau de bord du Comité national de statistique. Voir <https://sdg.stat.gov.tn/en/>.